

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 07 JANVIER 2019

L'an deux mil dix-neuf le sept janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, s'est réuni à la salle du conseil, en séance ordinaire après convocation légale sous la Présidence de Madame BRUNET Dominique, Maire

Étaient présents : Mmes BRUNET Dominique, FONTAINE Denise, MASSE Marie-Claude, BOUGAULT Emmanuelle et Ms DUBOIS Alain, HURE Ghislain et GOURBILLON Jean-François

Était excusée : Mme THOUVENIN Catherine (pouvoir à Mme FONTAINE Denise)

Mme BOUGAULT Emmanuelle a été nommée secrétaire.

Date de convocation : 28 décembre 2018

Date d'affichage : 28 décembre 2018

ORDRE DU JOUR

1. Demandes de subventions
2. Demandes d'adhésion CPIE et FLES
3. SATESE : Modifications statutaires
4. PLUI CCTVV : Débat sur le PADD
5. Enedis : RODP provisoire électricité
6. Agir A10 : station acoustique – offre de participation
7. Projet garage
8. Questions et invitations diverses

Observation sur le procès-verbal du 12 novembre 2018

Sans aucune observation, le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité.

N° 2019-01-001 Demande de subvention de la Protection Civile

Madame Le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande de subvention faite par la Protection Civile. Cette dernière contribue à la protection des populations aux côtés des acteurs publics.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents **décide** de ne pas subventionner la Protection Civile.

N° 2019-01-002 Demande de subvention de l'AFSEP

Madame Le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande de subvention faite par l'AFSEP (Association Française des Sclérosés En Plaques).

Cette dernière accompagne les patients et leurs aidants dans leur quotidien, tant par son service social que juridique, son écoute 7 jours sur 7 par des psychologues, son Comité Scientifique, le financement de recherche médicale et sciences sociales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents **décide** de ne pas subventionner l'AFSEP.

N° 2019-01-003 Demande de subvention de la prévention routière

Madame Le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande de subvention faite par la prévention routière. Cette dernière *lutte contre l'insécurité routière en restant une priorité nationale. Elle étudie, met en œuvre tous les moyens et encourage toutes les initiatives propres à améliorer la sécurité sur la route et à faire évoluer les comportements des usagers.*

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents **décide** de ne pas subventionner la prévention routière.

N° 2019-01-004 Demande de subvention de l'école du Diamant Noir de MARIGNY-MARMANDE

Madame Le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande de subvention faite par l'école du Diamant Noir de MARIGNY-MARMANDE.

Cette subvention financera une partie du voyage découverte de l'Auvergne, son patrimoine et ses volcans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents **décide** de subventionner à hauteur de 30 € par élève inscrit habitant notre commune, soit 60,00 € (soixante euros).

N° 2019-01-005 Demande d'adhésion au CPIE année 2019

Madame le Maire informe le Conseil Municipal d'un courrier proposant à la commune d'adhérer au CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement). Il s'agit d'une association qui œuvre pour l'éducation, la formation et la sensibilisation à l'environnement du public.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **DECIDE** d'adhérer au CPIE, cotisation 30,00 € (trente euros).

N° 2019-01-006 Demande d'adhésion au FLES

Madame le Maire informe le Conseil Municipal d'un courrier proposant à la commune d'adhérer au FLES (Fonds Local Emploi Solidarité) pour l'année 2019 afin de le soutenir et de l'aider à accompagner les salariés en contrats aidés.

Le conseil municipal, **décide**, à l'unanimité des membres présents d'adhérer au FLES pour une cotisation de 50,00 € (cinquante euros).

N° 2019-01-007 SATESE : Modifications statutaires

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du SATESE 37 du 28 septembre 2015, modifiés par arrêté préfectoral en date du 17 mai 2016,

Vu la délibération n° 2018-23 du SATESE 37, en date du 3 décembre 2018, portant sur l'actualisation de ses statuts,

Considérant la nécessité de se prononcer sur les modifications statutaires du SATESE 37 avant l'expiration du délai légal,

Attendu la lettre de consultation de Monsieur Le Président du SATESE 37, en date du 10 décembre 2018,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

EMET un avis favorable sur les modifications statutaires adoptées par le Comité Syndical du SATESE 37, le 3 décembre 2018.

DIT qu'un exemplaire de la présente délibération sera adressé à Monsieur Le Président du SATESE 37 après contrôle de légalité.

N° 2019-01-008 PLUi CCTVV : Débat sur le PADD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L. 151-2, L. 151-5 et L. 153-12 ;
Vu la délibération du 21 février 2017 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal ;
Vu le Projet d'Aménagement et de Développement Durables ;

Considérant qu'un débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) a lieu, au sein de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale et des conseils municipaux, au plus tard deux mois avant l'arrêt du projet de PLUi conformément à l'article L. 153-12 du Code de l'Urbanisme ;

Madame Le Maire expose le projet de PADD.

Après cet exposé, Madame Le Maire déclare le débat ouvert.
La parole est donnée aux membres du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal a débattu sur les orientations générales du PADD.
La tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération à laquelle est annexée le projet de PADD.

N° 2019-01-009 Enedis : RODP provisoire électricité

Délibération instaurant le principe de la Redevance réglementée pour chantier(s) provisoire(s)

Madame Le Maire donne connaissance aux membres du Conseil du décret n° 2015-334 du 25 mars 2015 fixant le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz et aux canalisations particulières d'énergie électrique et de gaz.

Dans l'hypothèse où ce type de chantier interviendrait, l'adoption de la présente délibération permettrait dès lors de procéder à la simple émission d'un titre de recettes.

Elle propose au Conseil :

- de décider d'instaurer ladite Redevance pour l'Occupation provisoire de leur Domaine Public (RODP) par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz ;
- d'en fixer le mode de calcul, conformément au décret n° 2015-334 du 25 mars 2015, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

ADOpte la proposition qui lui est faite concernant l'instauration de la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz. Cette mesure permettra de procéder à l'établissement du titre de recettes au fur et à mesure qu'auront été constatés des chantiers éligibles à ladite redevance.

N° 2019-01-010 Agir A10 : station acoustique – offre de participation

Madame Le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier reçu de l'association Agir A10 concernant une offre de participation pour l'acquisition et l'exploitation d'un sonomètre professionnel destiné à réaliser des mesures acoustiques au voisinage de l'autoroute A10 et la ligne LGV.

Pour assurer le fonctionnement, des personnes de l'association seront formées et il est demandé à chaque commune qui accepte de participer de désigner une personne. Elle sera chargée d'accompagner les mesures qui pourraient être réalisées sur la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **décide** de participer à cet achat. La participation est fixée à 0,30 € par habitant, soit **55,00 €** (cinquante-cinq euros) pour la commune.

N° 2019-01-011 Projet garage

Madame le Maire rappelle au élus qu'un projet est en cours pour la construction d'un garage, qui servira aux services techniques.

Le dossier a été confié à l'architecte Jérôme QUATREPOINT d'Argenton-Sur-Creuse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **accepte** le devis de l'architecte Jérôme QUATREPOINT pour un montant de 121 140,00 € HT (cent vingt-et-un mille cent quarante euros HT).

Ce projet est susceptible de modification en fonction des subventions attribuées.

8. Questions et invitations diverses

- a) Madame Le Maire rappelle que les vœux de la Municipalité se dérouleront le vendredi 18 janvier 2019 à 19 heures.
- b) Madame Le Maire fait part aux élus qu'il faut prévoir la taille des arbres. M. Alain DUBOIS s'en occupe.
- c) Madame Le Maire présente le dernier Pussigny Infos. Il convient à l'ensemble des conseillers.
- d) Madame Le Maire montre aux élus 3 blasons qui pourraient représenter la commune de Pussigny. Le N° 3 a été retenu.
- e) Madame Le Maire indique aux conseillers que des cartes sont à vendre pour le banquet intercommunal. M. GOURBILLON et Mme MASSE ont pris chacun un carnet de 10.
- f) L'ensemble du Conseil Municipal constate que la nouvelle organisation de la collecte des ordures ménagères nécessite quelques ajustements, notamment dans la cohérence des types de collecte pour les résidents d'une même rue. Les habitants doivent prendre de nouvelles habitudes.
- g) Madame Le Maire présente aux élus la toile de Nathalie VILLERET qui sera installée dans son bureau sur le mur concerné par des travaux d'isolation phonique.

Le Maire

Mme Dominique BRUNET

La secrétaire

Mme BOUGAULT Emmanuelle



Les membres présents	Signature
Mme FONTAINE Denise	
Mme MASSE Marie-Claude	
M. DUBOIS Alain	
M. GAUDIN Franck	
M. HURE Ghislain	
M. GOURBILLON Jean-François	